

GRAND ORIENT DE FRANCE



PUISSANCE SYMBOLIQUE SOUVERAINE

16, Rue Cadet - 75009 PARIS

★
★ ★

Paris, le 13 Décembre 1988

A TOUTES LES LOGES DE L'OBEDIENCE

Le Grand Secrétaire

aux

Affaires Intérieures

★

MGD/AH

Vén.'. M.'., mon T.'. C.'. F.'.,

Tu voudras bien trouver joints à la présente, les 2 textes votés par le Conseil de l'Ordre, dernièrement, l'un portant sur l'éthique laïque, le second à l'occasion du 40ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Je t'en souhaite bonne réception et te remercie de porter ces déclarations à la connaissance des FF.'. de ton R.'. At.'..

Je te prie de croire, Vén.'. M.'., mon T.'. C.'. F.'., à l'assurance de mes sentiments les plus frat.'..

Le Grand Secrétaire
aux Affaires Intérieures
Jean LE RAY

P.J.

DECLARATION DU GRAND ORIENT DE FRANCE

sur l'ETHIQUE LAIQUE

Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France vient de prendre position pour rappeler le nécessaire respect des principes de laïcité dans notre pays. Depuis quelques mois, l'église catholique mène une offensive exprimée par certains prélats. Leurs interventions à propos des rythmes scolaires, de la réintroduction de l'enseignement du catéchisme à l'école se sont étendues à la condamnation récente d'un film dont la diffusion a été marquée par des scènes de violence. Enfin, plus récemment, l'épiscopat s'est manifesté pour entraver la commercialisation d'un produit pharmaceutique dont il condamne l'utilisation.

Depuis longtemps, l'église catholique pèse de tout le poids de son autorité pour s'opposer à une évolution des mœurs qui trouverait sa concrétisation dans des dispositions légales. La particularité des manifestations récentes réside surtout dans leur fréquence, la qualité de leur médiatisation et leur répercussion, de violences physiques ou de pression morale.

Alors que le statut laïque de la république, garanti par la Constitution et régi par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, a donné à la France près d'un siècle de paix civile, l'église catholique met en péril l'harmonie culturelle et sociale en s'éloignant dangereusement du domaine spirituel qui devrait lui conférer l'autorité morale qu'elle revendique.

.
.

Tout au cours de l'histoire, l'église catholique s'est maintenue dans l'ambiguïté d'un double langage : là où elle est en position dominante, elle manifeste tout son pouvoir, opprime même comme ce fut le cas sous l'Inquisition ou plus récemment dans l'Espagne franquiste. A l'inverse, quand elle est en position de faiblesse, elle se réclame des droits et des libertés pour tenter de rejoindre une position de force. Or, l'église catholique traverse actuellement une situation de crise.

Pendant longtemps, l'Eglise s'est satisfaite des clivages socio-économiques rudimentaires, compartimentés en classes. Dans cette société, le contrôle de l'enseignement était essentiel ; il lui permettait une formation à son modèle, un rapport privilégié avec les classes dirigeantes, l'insertion des individus dans la société avec, en particulier, le respect de l'autorité spirituelle et temporelle.

L'évolution vers une société post-industrielle de caractère tertiaire a entraîné un remodelage des clivages. L'émergence d'une société de type matriciel où chaque individu s'insère dans une des cases d'un réseau hypersegmenté correspond aux aspirations à la différenciation. Le langage de l'église, adapté aux clivages du passé, ne répond plus aux besoins actuels. Aussi, l'église s'autorise-t-elle à adopter un discours plus porteur en utilisant des concepts qui étaient étrangers à son vocabulaire : droits de l'homme, liberté de conscience, "nouvelle laïcité". Mais, revendiquant l'usage de ces droits, il ne semble pas qu'elle s'en impose tous les devoirs.

Le Grand Orient de France salue pourtant avec respect le courage d'hommes et de femmes d'église qui, "en conscience", accordent leurs actes à leurs paroles et contribuent à l'accession des humbles et des opprimés à la dignité humaine. Mais il dénonce par contre ceux qui, dans cette même église, recherchent le pouvoir temporel à travers la diffusion d'un message spirituel.

Le Grand Orient de France entend réaffirmer qu'il n'a jamais réduit la laïcité au seul problème de l'Education Nationale : la laïcité est intrinsèquement liée au respect que le peuple se doit à lui-même dans le cadre d'une séparation totale des pouvoirs. Dans cet esprit, le Grand Orient de France reconnaît à toute autorité morale le droit de s'exprimer particulièrement pour que chacun fasse connaître son analyse de la société à ses adeptes mais il condamne toute interférence entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel.

La laïcité est la garantie institutionnelle de la liberté de conscience. A chacun revient le droit de choisir ses options, aux institutions de la République revient le devoir de protéger tout citoyen, croyant ou incroyant, contre toute velléité d'une religion d'imposer à toute une société entière sa doctrine et ses dogmes. Pour le Grand Orient de France, la liberté de conscience est fondée sur le respect des autres et sur celui de soi-même. Expliquer les problèmes de la société actuelle par un recul de la morale procède d'une analyse réductrice. Proposer la morale chrétienne comme seul remède possible à ces problèmes relève d'une démarche intégriste.

La laïcité dans le système scolaire garantit la liberté de conscience des enfants. Elle garantit aussi leur droit à l'échange et à la relation dans une société ouverte qui est multiculturelle. La désaffection pour le catéchisme ne relève pas des préoccupations de l'Education Nationale. La délégation facile de certains parents de leur responsabilité d'éducation aux

catéchistes relève de leur choix propre. L'enseignement des religions a toujours fait partie des programmes scolaires. Mais vouloir amalgamer tous ces éléments - enseignement religieux, rythmes scolaires, enseignement des religions, satisfaction d'intérêts privés - relèverait d'une démarche intellectuellement très contestable, particulièrement à l'heure où les problèmes d'enseignement et d'éducation induisent la nécessité d'une évolution réfléchie qui n'a strictement rien à voir avec les éléments d'analyse qu'aborde l'épiscopat français.

La laïcité interdit toute velléité de despotisme culturel. La diffusion du film récent de Martin Scorsese a donné lieu à des prise de position discutables et à des manifestations insupportables. La violence verbale non gratuite des uns, la violence physique des autres, rappellent trop les autodafés pour que la protestation du Grand Orient de France ne soit pas énergique et la condamnation totale. Il est permis à quiconque d'émettre un avis, de manifester une position hostile par rapport à une création, mais la pratique de l'interdit et de la censure, particulièrement par la violence, relève en France d'un âge dépassé. Ce sont tout à la fois, la liberté de création artistique, la possibilité de choix de la part des citoyens, leur aptitude personnelle à la critique qui sont niées par une minorité activiste encouragée par la justification qu'elle a trouvée dans le discours de certains prélats.

La laïcité garantit le développement scientifique et la diffusion des progrès maîtrisés en interdisant à toute doctrine religieuse de s'immiscer arbitrairement dans ce que les hommes imaginent et réalisent pour l'amélioration de leur condition et pour leur bien-être. De tout temps l'église catholique a freiné les progrès. Encore récemment, elle a tenté de peser de tout son poids pour empêcher l'utilisation d'un produit pharmaceutique qui n'avait comme objectif premier que d'alléger une épreuve à laquelle aucune femme ne se soumet de gaieté de coeur - prétendre le contraire constitue une insulte à la dignité des êtres -. Derrière de fallacieux arguments de nocivité potentielle du produit ou d'analyse économique se dissimulait mal la volonté de remettre en cause la légalité des dispositions que les Français ont adoptées en matière de contraception. Mais c'était également mettre en doute l'aptitude des citoyens à définir leur vie au travers de leur choix, mettre en doute l'existence d'une éthique étrangère à celle proclamée par l'épiscopat. Les religions n'ont pas le monopole de la réflexion éthique, que celle-ci concerne la matière ou les êtres vivants. Il appartient aux autorités morales d'aider à soulager la souffrance et à décharger l'homme de ses angoisses et non de l'asservir par ces souffrances et ces angoisses.

La laïcité garantit le respect de toute sensibilité et croyance religieuse. Le Grand Orient de France reste infiniment attaché à la plus totale liberté en matière de choix spirituel ou philosophique et il persiste à voir dans la démarche religieuse

un caractère rigoureusement privé qui lui interdit d'admettre toute forme de cléricalisme avoué ou non. Dans cet esprit, le rêve concordataire de certains prélats surprend par la remise en cause de la structure laïque des institutions de la République qu'il contient. Le fait d'accorder des privilèges à une confession dominante revient à la restauration déguisée d'une religion officielle.

Pour le Grand Orient de France, un message spirituel ne sera jamais un produit culturel marchand dans une économie de marché sauf à perdre toute prétention en matière de manifestation d'une autorité morale.

L'harmonie sociale et la paix civile doivent rester la préoccupation dominante de tous ceux qui oeuvrent pour l'épanouissement des sociétés humaines. Elles peuvent se fonder sur les éléments d'une morale laïque et républicaine. C'est sur cette morale que peut s'édifier une société multiculturelle ; c'est elle qui autorise l'aptitude à l'échange et à la communication.

L'éthique laïque est ouverte à tous, croyants et incroyants. Elle a, elle, vocation universaliste en proposant à toute société humaine à la surface du globe de s'édifier autour des principes de liberté, de tolérance mutuelle, de respect des autres et de soi-même et de solidarité, quelles que soient les options privées des citoyens.

C'est à la promotion de ces principes que les francs-maçons du Grand Orient de France travaillent.

Paris, le 26 Novembre 1988

Le Conseil de l'ordre du
Grand Orient de France.

COMMUNIQUE DU CONSEIL DE L'ORDRE DU GRAND ORIENT DE FRANCE
POUR LE 40^{ème} ANNIVERSAIRE
DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Le quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme va être fêté quelques mois avant le bicentenaire de la Déclaration française du 26 août 1789.

Le Grand Orient de France entend rappeler à cette occasion ce que son histoire, ses traditions, sa philosophie et ses préoccupations actuelles mettent en lumière.

L'exercice de la souveraineté du peuple, pouvoir lire une presse libre, s'exprimer sans crainte, professer une foi ou ne pas en professer, être libre de se réunir, ne pas être victime d'une arrestation arbitraire, être présumé innocent et bénéficier d'un jugement prononcé par un Tribunal indépendant et impartial... Voilà des principes, affirmés en 1789, qui devraient tisser la charte de toute société respectueuse de ses membres.

Manger à sa faim, recevoir une éducation, être soigné, faire respecter ses droits économiques et sociaux. Cette deuxième génération de droits, apparue en 1793, s'est épanouie dans la déclaration universelle de 1948. Les Droits de l'enfant ont été reconnus par les Nations Unies en 1959. Les libertés ne peuvent se diviser.

L'histoire néanmoins nous apprend, et le regard que nous jetons autour de nous montre, que les plus vieilles démocraties du monde ne sont pas à l'abri de la violation de ces principes. La grande majorité des nations, d'autre part, les bafouent quotidiennement et ouvertement par l'arbitraire d'Etat et l'intolérance religieuse.

L'organisation même de la communauté mondiale conduit aux pires inégalités sociales et économiques de nature à provoquer les violences les plus graves.

Au-delà de l'affirmation juridique de ces droits et de ces libertés, leur application à la vie des hommes, des femmes et des enfants de ce temps restent encore un idéal à atteindre.

Parce que le Grand Orient de France a toujours oeuvré en faveur de l'amélioration de l'homme et de l'humanité, il ne peut se satisfaire de cette situation.

L'accélération des découvertes scientifiques et les dangers qui peuvent en découler lorsqu'elles sont mal maîtrisées, les problèmes nouveaux que font naître des sociétés de plus en plus complexes, exigent que chacun de nous fasse effort de réflexion et d'imagination.

L'identité première de l'homme est en cause lorsqu'il devient possible de modifier son patrimoine génétique.

Notre avenir et notre place dans le monde sont remis en question lorsque nous procédons au pillage des ressources naturelles et lorsque nous ne savons plus organiser nos rapports à la nature.

Les hommes de notre temps ont besoin de nouvelles protections pour ne pas être victimes d'une utilisation incontrôlée de l'informatique.

Les droits de l'homme ne sauraient être cantonnés dans des frontières fermées. Tout au contraire, le développement de l'humanité et le progrès technique contraignent à élargir le champ de la réflexion et à tenter de définir le contenu de nouvelles libertés.

Les francs-maçons du Grand Orient de France ne prétendent pas détenir de vérités absolues et encore moins de réponses toutes faites. Ils estiment utile cependant de souligner quels sont les principes essentiels qui guident leur démarche. Toute entière tournée vers une amélioration de l'homme et de la société, la franc-maçonnerie reste persuadée que toute réflexion sur le devenir de l'humanité doit avoir pour fondement la tolérance mutuelle et la liberté absolue de conscience.

Nul ne peut prétendre imposer sa propre pensée et l'extraordinaire désir de démocratie qui se manifeste partout doit s'accompagner d'un respect profond des minorités. Il n'est pas plus acceptable qu'au nom d'une idéologie ou d'un dogme l'on tente de réglementer la vie personnelle de chacun. La laïcité de la société demeure un des gages essentiels de la liberté. De la même manière, il n'est pas d'autres limites à la réflexion que l'égalité en droit de tous les hommes. Le refus de toute exclusion en est la conséquence immédiate et nécessaire.

Enfin, reste ce domaine qui est particulièrement cher à l'esprit et aux coeurs des francs-maçons : la fraternité. Alors que certains estiment pouvoir ériger l'égoïsme en règle de vie et se donnent bonne conscience par le retour à une bienfaisance de bon ton, le Grand Orient de France réaffirme son souci d'une solidarité librement consentie et librement reçue. Cette volonté exige qu'aucune limite ne soit mise à l'exercice de cette solidarité et notamment que l'on ne puisse prétexter de frontières idéologiques ou physiques pour s'y refuser.

Les francs-maçons du Grand Orient de France, fidèles à leur histoire et à leurs principes, souhaitent que soit internationalement reconnu et garanti, par son inscription dans la Déclaration universelle, le droit d'apporter aide et assistance à tous ceux qui en manifestent le besoin.

En enrichissant la Déclaration du 10 décembre 1948 d'une nouvelle marque de solidarité, la communauté internationale fera bien mieux que de fêter un anniversaire : elle démontrera son attachement à l'approfondissement constant des droits de l'homme.

Le 26 novembre 1988 :